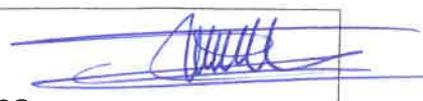


024970



Réunion des personnes publiques associées

PPR de mouvements de terrain de Mougins

Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

Rédigé le 03 juillet 2017
par Olivier Castillon

Objet	PPR de mouvement de terrain – commune de Mougins
Date	Jeudi 28 juin 2017
Lieu	Mairie de Mougins
Invités / Diffusion	Mairie de Mougins Bureau d'études Sol Concept Conseil Départemental des Alpes-Maritimes Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur Communauté d'agglomération des pays de Lerins Syndicat mixte pour l'élaboration de la gestion du SCOT de l'ouest de l'arrondissement de Grasse Délégation de la Région PACA auprès du centre national de la propriété forestière Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
Participants	<ul style="list-style-type: none"> - M. Galy Maire de Mougins - M. Laty Mairie de Mougins - Mme Zerbini Mairie de Mougins - Mme Laporte Mairie de Mougins - Mme Mesli, Communauté d'agglomération des pays de Lerins - M. Ducreux Solconcept - Mlle Descamps Solconcept - Mme Neubert, DDTM06 - M. Castillon, DDTM06

Descriptif	Actions à réaliser par
<p>La réunion a pour objet la présentation, de l'avancement de la procédure administrative et technique de l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) mouvements de terrain prescrit par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015 sur la commune de Mougins.</p> <p>1) Avancement des études</p> <p>Une première réunion de présentation de la procédure du PPR a eu lieu en commune le 12 février 2015.</p> <p>Une seconde réunion de présentation du projet de carte d'aléas et de cartes annexes a eu lieu le 14 octobre 2015.</p>	

La présente réunion a pour objet de présenter le projet de zonage et les enjeux connus sur la commune de Mougins.

2) Rappel sur la nouvelle méthodologie

Bref rappel de la méthodologie :

Les aléas étudiés sont les glissements, les éboulements de blocs, les glissements, les effondrements et le ravinement.

Le degré des aléas est obtenu par croisement entre la probabilité d'occurrence et l'intensité d'un aléa (la probabilité d'occurrence étant la probabilité qu'un phénomène se produise et l'intensité représentant l'ampleur du phénomène).

Les enjeux pris en compte sont les espaces urbanisés ou à urbaniser et les espaces non directement exposés aux aléas dans lesquels la réalisation d'aménagements ou de constructions pourraient aggraver les risques ou les déplacer.

Le zonage résulte du croisement entre les aléas et les enjeux

3) Cartes réglementaires

Le bureau d'études Solconcept présente les cartes élaborées pour le projet de PPR. Les risques représentés sur la commune de Mougins sont :

Sol Concept

En zone bleue :

- les glissements (G) ;
- les effondrements (E) et (E*) ;
- le ravinement (ra) ;
- Les chutes de blocs (Eb).

En zone rouge :

- Les zones rouges R correspondant à la présence d'un aléa fort de chute de pierre ou de blocs ou éboulement en masse.
- Les zones rouges R* correspondant à la présence d'un aléa fort de mouvement de terrain (glissement de terrain, effondrement, etc.) excepté les chutes de blocs.
- Les zones rouges RR* correspondant à la présence d'un aléa fort. Les aléas auxquels est soumise cette zone sont :
 - Les glissements ;
 - Les chutes de blocs,
 - Les effondrements,
 - Le ravinement.

Il est rappelé à ce niveau d'études que la démarche reste purement qualitative. Toute information communiquée au cours de l'élaboration du PPR peut être intégrée aux études.

A ce titre, il appartient à la commune de communiquer les secteurs à enjeux (projet de développement) le plus tôt possible.

4) Points particuliers relevés

Zones rouges du projet de PPR

Les élus souhaitent savoir dans quelle mesure il serait possible de construire en zone rouge d'effondrement.

OR

Les zones rouges d'effondrement matérialisées dans le projet de PPR sont notamment issues des évènements connus sur la commune.

L'ampleur des phénomènes qui se manifestent en zone rouge ne permet pas de réaliser des parades à l'échelle d'une unité foncière.

Précision du tracé du zonage

Monsieur le Maire souhaite avoir des informations sur le niveau de précision du tracé des zones compte tenu de l'échelle des plans.

Les cartes de zonage sont représentées au 1/5000 conformément au guide méthodologique d'élaboration des PPR. Le tracé du zonage dépend notamment de la carte géologique du BRGM et de la carte des pentes qui permettent d'obtenir une bonne précision.

Secteurs en zone urbaine

Les élus précisent qu'il y a des secteurs en zone urbaine ou à urbaniser, soumis à des aléas moyens qui ont été matérialisés en zone rouge au projet de zonage. Il est rappelé que la commune peut nous communiquer ses observations à tout moment afin d'affiner le projet de zonage.

Commune

Consultation des personnes publiques associées

Madame Mesli indique que la communauté d'agglomération n'a pas été consultée sur ce dossier.

L'élaboration du projet de PPR est toujours en phase d'avant projet. La consultation des personnes publiques associées devrait avoir lieu à l'automne 2017.

DDTM

5) Conclusions :

La commune dispose d'un délai pour s'imprégner du projet de zonage ainsi que du règlement provisoire. Cette dernière devra faire parvenir ses observations avant septembre.

Commune

Il est envisagé une consultation des personnes publiques à l'automne.

DDTM

Les élus devront également communiquer les zones à enjeux de la commune, urbanisées ou à urbaniser, afin de cibler plus particulièrement ces secteurs dans le cadre des études de PPR.

Commune

Une réunion publique pourra être organisée après la consultation des personnes publiques associées. Le pôle risque prendra l'attache des services municipaux pour son organisation.

DDTM/Commune

006 05-03-2019

La Chef du pôle Risques

Bélina NEUBERT

Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur